

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Affiché le 31 janvier 2023

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Lundi 6 Février 2023 à 20 heures 30, Salle des Mariages**

Cher(e) Collègue,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la :

**Mairie de VIRE NORMANDIE, Salle des Mariages**  
**Le lundi 6 Février 2023 à 20 h 30**

Il est rappelé, qu'en application du règlement intérieur en date du 16 décembre 2020, les questions orales doivent faire l'objet d'une demande par écrit au service des assemblées ([secretariat.general@virenormandie.fr](mailto:secretariat.general@virenormandie.fr)) au minimum 48 heures, soit deux jours ouvrés, avant la séance du Conseil Municipal. Si cette procédure n'est pas respectée, les questions transmises hors délais seront reportées au prochain Conseil Municipal.

**Extrait du règlement Intérieur du 16 décembre 2020**

**Article 6 : Questions orales (article L.2121-19 du CGCT)**

*« Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt communal ou municipal.*

*Les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance en questions diverses ; la durée consacrée à cette partie sera de 30 minutes au total.*

*Elles peuvent donner lieu à des débats. Elles ne donneront lieu à aucun vote, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents.*

*Le texte des questions orales est adressé au maire 48 heures au moins avant la séance du conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception.*

*Si l'objet des questions orales le justifie, le maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions thématiques concernées. Dans ce cas, le conseiller demandeur en sera informé par écrit.*

*Sinon le maire ou l'adjoint en charge du dossier répondra aux questions posées oralement par les conseillers municipaux lors de la séance de Conseil Municipal.*

*Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé sont traitées à la séance ultérieure la plus proche ».*

Je me permets de vous rappeler que pour toute correspondance avec le service des assemblées, il faut utiliser l'adresse mail [secretariat.general@virenormandie.fr](mailto:secretariat.general@virenormandie.fr).

*Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales les séances des Conseils Municipaux peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.*

*Conformément au règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, **nous vous informons que cette séance est retransmise au public en direct sur le réseau INTERNET.** Aucun enregistrement vidéo n'est conservé.*

*Le responsable de ce traitement est Monsieur le Maire de VIRE NORMANDIE.*

*Les personnes disposent d'un [droit d'accès](#) et [de rectification](#) des informations qui les concernent, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL. Pour exercer ces droits il convient d'adresser une demande écrite au Service de Communication de la Ville de Vire Normandie en justifiant de son identité. Vous pouvez aussi contacter le Délégué à la Protection des Données de la Ville de Vire Normandie à l'adresse [delegueRGPD@virenormandie.fr](mailto:delegueRGPD@virenormandie.fr) pour toutes questions ou renseignements complémentaires.*

## ORDRE DU JOUR

Numéro	Titre du point	Rapporteur
<b>Commune de Vire Normandie</b>		
<b>I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOMMUNALITÉ – EPIC</b>		
2023/02/06 1.	Traitement dématérialisé des déclarations Cerfa de meublés de tourisme et chambres d'hôtes à compter du 1er janvier 2023 – Convention de partenariat entre la commune, la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau et l'Office de Tourisme du Bocage Normand	Marc ANDREU SABATER
2023/02/06 2.	Projet de fusion du syndicat d'eau et d'assainissement	
<b>II. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES</b>		
	<b>Finances</b>	
2023/02/06 3.	Engagement des dépenses d'investissement 2023 avant le vote du budget	
2023/02/06 4.	Rapport d'Orientation Budgétaire 2023	
2023/02/06 5.	Durée et règles d'amortissements de Vire Normandie	Annie ROSSI
2023/02/06 6.	Projet Parc Photovoltaïque de la Fieffe	
2023/02/06 7.	Convention avec le SDEC parc Photovoltaïque	
	<b>Commande publique</b>	
2023/02/06 8.	Assurance des risques statutaires pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC	Annie ROSSI
<b>III. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE</b>		
2023/02/06 9.	Préau CDN : Convention annuelle	Marie-Claire LEMARCHAND
	<b>Musée</b>	
2023/02/06 10.	Demande d'autorisation de demandes de subventions FRAM-FRAR pour l'année 2023	
	<b>Jeunesse</b>	
2023/02/06 11.	Tarif appliqué aux partenaires dans la mise en place des centres de loisirs	
<b>IV. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES, FORMATION</b>		
2023/02/06 12.	Evolution de postes	
2023/02/06 13.	Politique de déprécarisation - phase 2	
2023/02/06 14.	Création d'un emploi pour la médiathèque pour un accroissement temporaire d'une durée de 6 mois	Régis PICOT

<b>V. URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE</b>		
	<b>Patrimoine</b>	Lucien BAZIN
2023/02/06 15.	Cession de la parcelle cadastrée AE 669	
2023/02/06 16.	Cession de la parcelle cadastrée AZ 228	
2023/02/06 17.	Cession d'une maison d'habitation et de deux dépendances sur une partie de la parcelle cadastrée AN 551 et cession d'un terrain nu sur une partie de la parcelle restante	
	<b>Commerce</b>	Lucien BAZIN
2023/02/06 18.	Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)	
	<b>Habitat</b>	Nicole DESMOTTES
2023/02/06 19.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	
<b>VI. MOBILITÉ, CIT'ERGIE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE</b>		
2023/02/06 20.	Adhésion de la Commune de Mondeville	Gilles MALOISEL
<b>Communes déléguées</b>		
<b>Commune déléguée de Vire</b>		
	<b>Associations - Sport</b>	Philippe MALLÉON
2023/02/06 21.	Subventions aux associations	
<b>Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan</b>		
2023/02/06 22.	Convention de défense incendie entre L'EARL de Belhaut et la commune Déléguée de Maisoncelles La Jourdan	Guy VÉLANY
2023/02/06 23.	Suppression d'un tronçon de ligne électrique au Coudray	
2023/02/06 24.	Déclassement du domaine Public de la mairie et ses annexes	
2023/02/06 25.	Vente de la mairie et de ses annexes	

Commune déléguée de Truttemer le Grand		
2023/02/06 26.	Opportunité d'acquisition foncière	Pierre-Henri GALLIER
2023/02/06 27.	Participation et convention défense incendie entre GAEC VALLÉE et la commune	
Commune déléguée de Roullours		
2023/02/06 28.	Tarifs complémentaires location vaisselle	Nicole DESMOTTES
2023/02/06 29.	Rétrocession d'une concession de cimetière	

Veillez agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Vire Normandie,



Marc ANDREU SABATER